



Résultats: 8^e réunion du Comité de coordination

Compte rendu

8 décembre 2011



Connecting Rural Europe

Réunion du Comité de coordination, Bruxelles, 8 décembre 2011

Contexte de la réunion

Les propositions juridiques de la Commission pour la PAC après 2013 ont été exposées, ainsi que les aspects liés à la mise en réseau.

Le Comité de coordination a été prié d'apporter son soutien en vue de mettre sur pied la partie des activités du REDR susceptibles d'aider les administrations et les parties prenantes à se préparer pour la prochaine période de programmation tout en garantissant la gestion optimale du reste de la période actuelle.

Dans ce contexte, des propositions concernant la mise en place de groupes de réflexion thématiques et d'ateliers ciblés ont été examinées (les documents préparatoires avaient été distribués avant la réunion).

Tous les membres du Comité de coordination avaient également été invités à participer au séminaire sur «l'amélioration de la mise en œuvre des programmes de développement rural», qui s'est tenu le 9 décembre. Lors de ce séminaire, les conclusions du GTT 4 sur les «mécanismes de mise en œuvre de la politique de développement rural» ont été présentées, et les propositions relatives à la politique future examinées en détail, à la lumière des résultats des travaux du groupe.

Question à l'ordre du jour

Accueil et brève introduction, par Rob Peters, chef de l'unité «Réseau européen et suivi de la politique de développement rural», DG AGRI.

Après l'accueil des participants, il a été confirmé que la réunion traiterait les points suivants: nouvelle proposition pour la période 2014-2020; activités préparatoires du REDR pour la prochaine période de programmation; discussion sur les groupes de réflexion (FG) proposés dans les domaines des services environnementaux (ENV FG) et du transfert de connaissance et de l'innovation (KT&I FG); aperçu des activités du REDR en cours.

Question à l'ordre du jour

Propositions PAC 2014-2020

Lien vers la présentation:

http://enrd.ec.europa.eu/app_temp_lates/filedownload.cfm?id=367BE841-E471-C075-44CF-BE388DDD826F

Architecture générale, par Josefine Loriz-Hoffmann, chef de l'unité «Cohérence du développement rural», DG AGRI

Lien vers la présentation:

http://enrd.ec.europa.eu/app_temp_lates/filedownload.cfm?id=367986C7-BC00-ADA0-506F-E8300DC64C15

Rôle de la mise en réseau, par Rob Peters, chef de l'unité «Réseau européen et suivi de la politique de développement rural», DG AGRI. La présentation a donné un aperçu du rôle que doivent jouer le REDR et les RRN au cours de la prochaine période de programmation.

Lien vers la présentation:

REDR 2012: connecting the parts (connecter pour intégrer), par

http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/filedownload.cfm?id=367B2AC4-A3D9-EF24-758B-7E919841DAA7

Adrian Neal, point de contact REDR

Thèmes de discussion

Les principaux thèmes abordés étaient les suivants:

- *Simplification*: la mise en œuvre des PDR a tendance à devenir une tâche complexe pour diverses raisons, notamment la grande diversité des zones rurales en Europe; la présence de différents programmes (financés par différents fonds européens) dans une même zone, soumis à des règles différentes; le fait que des programmes se composent de mesures détaillées, etc. C'est la raison pour laquelle la simplification joue un rôle crucial dans un tel processus de mise en œuvre. Dans les nouvelles propositions, plusieurs éléments peuvent garantir un certain degré de simplification s'ils sont bien mis à profit par les États membres. En particulier, l'élaboration d'un Cadre stratégique commun offre aux États membres la possibilité de mieux définir les activités à mettre en œuvre au titre de chaque fonds et d'améliorer leur coordination; des dépenses (forfaitaires) imputées pourront être acceptées pour des projets inférieurs à 100 000 EUR; des méthodes de calcul simplifiées ont été proposées.
- *Mise en œuvre de Leader*: Plusieurs membres du Comité ont exprimé leur inquiétude par rapport à la mise en œuvre de Leader selon les nouvelles règles envisagées. En particulier, ils considèrent l'inclusion de différents fonds dans la mise en œuvre de la stratégie locale de développement comme une source potentielle de problèmes de coordination. Il a été relevé que Leader continuera à fonctionner de la même manière qu'au cours de la période de programmation actuelle. Les GAL continueront notamment à élaborer et soumettre la stratégie aux États membres qui, eux-mêmes, assureront la mise en œuvre des projets. Les responsabilités des GAL sont clairement décrites dans le projet de règlement commun et les États membres sont priés d'explicitier l'action des différentes parties prenantes (Autorités de gestion, Agences de paiement,, GAL). Néanmoins, les États membres recevront des lignes directrices et de nombreux aspects doivent encore être détaillés.
- En prenant comme point de départ l'importance que revêt la mise en réseau dans la période de programmation actuelle, des efforts supplémentaires seront fournis en ouvrant le débat sur la manière dont cette mise en réseau peut être améliorée, la manière de mettre en place de tels réseaux dans le futur en se basant sur l'expérience actuelle, et la manière de toucher davantage de parties prenantes.
- Le *partenariat d'innovation* offrira une plate-forme visant à promouvoir l'innovation, à soutenir la mise en œuvre de projets d'innovation et à transférer de manière effective l'innovation à la pratique agricole. Jusqu'à présent, on a pu observer de grandes divergences entre les

activités/résultats des recherches et leur utilisation en vue de soutenir et d'améliorer l'agriculture. Le partenariat d'innovation permettra de jeter des ponts entre ces deux aspects, notamment à travers la mise en place de groupes opérationnels. Des activités de mise en réseau (séminaires, conférences, ateliers, formations) seront organisées en vue de sensibiliser les parties prenantes sur les actions à mener et les connaissances d'ores et déjà acquises.

Lien vers la présentation:

http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/filedownload.cfm?id=367C67DD-D27D-0657-0050-D189667F335F

Activités préparatoires du REDR pour la prochaine période de programmation

Présentation des groupes de réflexion et des ateliers, par Rob Peters, chef de l'unité «Réseau européen et suivi de la politique de développement rural», DG AGRI. La présentation a porté sur la méthode de travail des groupes de réflexion et des ateliers proposés pour 2012. Deux groupes de réflexion ont été envisagés. Le premier, consacré aux «services environnementaux», a été mis sur pied à l'occasion de la réunion, et le second, portant sur le «transfert de connaissances et l'innovation», devrait voir le jour en juillet 2012.

Thèmes de discussion

Lors des discussions, les principales questions susceptibles d'être abordées par chacun des groupes de réflexion ont été traitées dans des groupes restreints (composés de 4 à 5 personnes). Ensuite, il a été demandé aux représentants de chaque groupe de s'exprimer sur chacun des FG proposés. L'annexe 1 fournit une synthèse des résultats des discussions menées au sein des groupes et des réactions recueillies.

La deuxième partie des discussions a concerné les points suivants:

- La DG AGRI a décrit les méthodes de travail des FG du Comité de coordination (CC). Il existe notamment des groupes volontaires ouverts à tous les membres du CC ainsi qu'à d'autres personnes nommées par ses membres. S'agissant d'une initiative volontaire, aucun remboursement de la part de la Commission n'est prévu pour les frais de déplacement, de séjour ou autres. Le modus operandi des FG sera flexible et, dans la mesure du possible, leurs réunions seront couplées à d'autres événements du REDR.
- Les coprésidences des FG affineront leur champ d'action et seront chargées de tenir le CC informé. La première réunion des coprésidences du groupe de réflexion «services environnementaux» (ENV FG) est prévue pour la mi-janvier 2012, et sera suivie d'une réunion avec l'ensemble des participants en février. Les premiers résultats devraient être communiqués à la réunion du CC de juin 2012.
- Les intérêts suivants ont été exprimés par rapport à une éventuelle coprésidence ou participation aux FG:

- **ENV FG.** Coprésidences: Autorités de gestion autrichienne, française et britannique, Birdlife, Copa-Cogeca. Participation: RRN allemand, hollandais, suédois et roumain, Euromontana, Prepare et R.E.D.
- **KT&I FG.** Coprésidences: Autorités de gestion italienne, RRN letton, ELARD, RED. L'assemblée a également fait part de son grand intérêt pour une éventuelle participation dans le groupe de réflexion KT&I FG. Il a été suggéré qu'il fallait encourager la participation, au sein de ce FG, d'une ou plusieurs parties prenantes possédant une expérience d'autres fonds européens. Les représentants suivants ont fait part de leur intérêt à occuper la coprésidence de ce FG: DK, GR, MT, FI, FR, SE, Copa-Cogeca et Euromontana.
- Après la présentation des événements thématiques pressentis pour 2012, il a été expliqué que les ateliers proposés les 14 et 15 mars 2012 seront ouverts à l'ensemble des membres du CC ou à toute autre personne désignée. L'atelier «Contrôle et évaluation» devrait consister en une réunion conjointe avec le Réseau européen d'évaluation du développement rural.
- La DG AGRI a indiqué que la Commission est en train de se préparer à la prochaine période de programmation à trois niveaux: (i) sur le cadre juridique de base (actuellement présenté au Parlement européen et au Conseil), (ii) sur l'élaboration de règles de mise en œuvre européennes (actes d'exécution et actes délégués), et (iii) sur l'octroi de lignes directrices relatives à divers éléments de la politique de développement rural, le cas échéant, sur des aspects non détaillés dans la législation. Le REDR joue un rôle informatif important pour les deuxième et troisième niveaux, grâce aux analyses réalisées avec les parties prenantes sur la mise en œuvre des PDR actuels. Les travaux thématiques proposés pour 2012 ont été préparés en ce sens.
- Des inquiétudes ont été soulevées sur la manière dont les RRN pourront travailler après 2013 si du retard est pris dans la finalisation de la réglementation. La DG AGRI a assuré que des leçons ont été tirées de l'expérience passée et que tout doit être mis en œuvre pour garantir une transition en douceur, ce qui implique de ne pas perdre les connaissances intégrées dans le «capital humain».
- D'autres inquiétudes ont été soulevées concernant le niveau d'implication possible des parties prenantes en cas de retard dans la publication des actes juridiques de base. Il a été conclu que les travaux préparatoires doivent progresser à tous les niveaux, même s'il existe d'évidentes incertitudes quant au contenu final de la réglementation jusqu'à sa finalisation officielle. Les prochains FG et ateliers devront se pencher sur la manière de gérer une telle

Actions proposées

incertitude.

- Il a été proposé que les ateliers et/ou autres travaux thématiques du REDR devraient se pencher sur le kit de démarrage Leader proposé.
- Confirmation de l'intérêt exprimé par les membres du CC / nomination des membres du groupe de réflexion du CC pressenti sur les services environnementaux pour le 15 janvier 2012.
- Envoi à la DG AGRI, pour le 15 janvier 2012, des commentaires éventuels des membres du CC concernant le champ d'action des groupes de réflexion proposés.

Dans les deux cas, prière d'utiliser l'adresse électronique du Comité de coordination de la DG AGRI: agri-enrd-coordination-cttee@ec.europa.eu

Question à l'ordre du jour

Liens vers les présentations:

http://enrd.ec.europa.eu/app_temp_lates/filedownload.cfm?id=367CBD47-AB72-B6DD-C717-3C06A33E9E6C

http://enrd.ec.europa.eu/app_temp_lates/filedownload.cfm?id=367D3E99-FC3F-8C55-87A5-AA58290FAB91

http://enrd.ec.europa.eu/app_temp_lates/filedownload.cfm?id=367EB6AB-C842-3C74-0FF0-3AAE7331D3FF

http://enrd.ec.europa.eu/app_temp_lates/filedownload.cfm?id=36A0F107-BEED-E30C-9D6A-E9A0E8E41394

Activités du REDR en cours

- **Feedback du sous-comité Leader**, par *Stig Hansson*, représentant du sous-comité Leader. La présentation a donné un aperçu des principaux résultats du sous-comité Leader. Elle a également permis de souligner que les discussions de groupe organisées au cours de la réunion sur l'amélioration des stratégies de développement local se sont révélées très intéressantes et efficaces. Les groupes ont été convaincus que l'approche ascendante de Leader devait être conservée. La méthode de travail utilisée par les groupes a permis aux participants de partager de nombreux faits et exemples intéressants.
- **Action conjointe de RRN «La mise en réseau, une valeur ajoutée»**, par *Mark Redman*, Point de contact du REDR .
- **Initiatives thématiques en matière d'entrepreneuriat rural**, par *Donald Aquilina*, Point de contact du REDR
- **Développement d'outils de communication**, par *Angelo Strano*, Point de contact du REDR

Thèmes de discussion

Les principaux thèmes abordés étaient les suivants:

- Les médias de masse continuent de s'intéresser essentiellement aux questions liées au premier pilier. Il existe de nombreuses opportunités dont le REDR pourrait tirer profit pour relater des «récits» de développement rural – en soulignant leur pertinence politique – dans les médias de masse. Il s'agit là d'un moyen de communication bien moins coûteux que l'élaboration de publications écrites, par exemple, destinées à un public plus large.
- Les différents RRN bénéficient de ressources financières différentes, ce qui affecte leur capacité de participer activement à des initiatives thématiques ou autres.
- Le fait que les zones rurales sont des lieux d'innovation sociale et économique devrait être souligné. Elles pourraient souvent faire

partie des solutions aux «grandes» problématiques telles que l'emploi et le changement climatique, point qui gagnerait à être mieux connu. Le REDR devrait se pencher davantage sur la manière de communiquer avec les principales parties prenantes et le grand public, et diffuser des récits et exemples dans le cadre de sa politique.

- À l'heure actuelle, le contrôle et l'évaluation de la mise en réseau sont loin d'être parfaits. À l'avenir, ces procédures seront plus formalisées dans le contexte de la mise en réseau et il est prévu que le REDR (tout comme la Commission) joue un rôle de renfort à cet égard.
- Au cours de la prochaine période de programmation, l'aspect «innovation» sera renforcé et davantage intégré dans la politique. L'un des moyens à la fois efficaces et économiques pour transmettre des idées innovantes dans la pratique réside dans l'organisation de concours, qui suscite en outre une certaine couverture médiatique.

ANNEXE 1: Résultats des discussions de groupe

Résultats des discussions de groupe sur le groupe de réflexion «services environnementaux»

Concernant le groupe de réflexion «**services environnementaux**» (ENV), les points suivants ont été abordés:

- L'ensemble des quatre questions initiales a été jugé pertinent dans le cadre des travaux des FG.
- Les prérequis nécessaires aux travaux des FG sont les suivants:
 - o arriver à une définition claire et commune de la notion de «services environnementaux»;
 - o prendre en compte la diversité des zones rurales de l'UE ainsi que les modalités et les besoins des différents pays (les prestations doivent être flexibles);
 - o échanger les meilleures pratiques entre États membres. La question a été abordée, notamment en ce qui concerne les approches collectives. À cet égard, les travaux devraient principalement porter sur l'identification et l'évaluation des atouts des actions collectives/de la coopération, et sur leur valeur ajoutée.
- Le FG devrait se pencher sur la manière de mieux souligner et ponctuer les actions environnementales afin d'obtenir de meilleurs résultats (paiements en fonction des résultats).
- Il convient d'accorder une attention particulière au nouveau cadre législatif, notamment en matière de contrôle et d'évaluation. Il est nécessaire a) d'instaurer des fondements environnementaux solides et de mettre l'accent sur l'évaluation ex ante; b) de réfléchir à des indicateurs plus utiles, appropriés aux objectifs Europe 2020 et susceptibles d'être utilisés dans le cadre des différentes mesures.
- Les exploitants agricoles et forestiers jouent un rôle crucial dans la fourniture de services environnementaux, mais il est nécessaire d'améliorer leur sensibilisation et leur formation en ce sens.
- Le secteur forestier devrait être intégré à l'agriculture dans l'analyse. Toutefois, les mesures relatives à la foresterie et à l'agroforesterie devraient être gérées de manière distincte par rapport aux mesures agro-environnementales en général.
- La dimension économique de la fourniture de services environnementaux doit être prise en compte (comme la création d'emplois), en particulier dans les zones soumises à des restrictions environnementales.
- Il est également important que le FG tienne compte du rôle que jouent les exploitations agricoles de petite taille et de semi-subsistance dans la fourniture de services environnementaux.
- Le FG devrait se pencher sur le rôle que pourraient jouer les groupes locaux et les actions locales dans le cadre de la fourniture de services environnementaux: comment renforcer les initiatives

locales dans le cadre des actions menées au titre de l'Axe 2 (domaine de l'environnement)? *Il convient d'identifier des exemples de «success story» en tant que sources d'inspiration (les cas de l'AT et de la SE ont été évoqués).* Un LEADER «vert» a-t-il sa place? Comment améliorer la coordination des actions environnementales avec d'autres fonds structurels adaptés aux zones rurales?

- Un autre aspect de l'analyse devrait concerner les effets de l'écologisation du 1^{er} pilier de la PAC sur les mesures agro-environnementales relatives au 2^e pilier.
- Une attention particulière devrait également être accordée aux problèmes que pourrait engendrer la transition entre la période de programmation actuelle et la fourniture des services environnementaux après 2013.

Étant donné son champ d'action potentiel, un lien pourrait être envisagé avec le KT&I FG pour a) orienter la recherche vers des pratiques environnementales à appliquer dans des zones soumises à des restrictions environnementales; b) mettre en place des systèmes de conseil environnemental.

Résultats des discussions de groupe sur le groupe de réflexion «transfert de connaissances et innovation»

Concernant le groupe de réflexion «**transfert de connaissances et innovation**» (KT&I), les points suivants ont été abordés:

- Avant de débiter les travaux du FG, il convient de définir clairement la notion de «projets d'innovation» (sans quoi il ne sera pas possible de cibler efficacement les interventions).
- Le cadre de référence du FG devrait englober l'économie rurale en général et ne pas se limiter au secteur agricole.
- Il a été souligné que le rôle du FG pourrait consister à promouvoir l'échange des expériences (actuelles) et le partage des pratiques. Il a également été suggéré de faire une recherche sur les autres mesures (fonds) portant sur le transfert de connaissances et l'innovation.
- Le FG devrait se pencher sur les expériences actuelles, notamment dans les domaines suivants:
 - o la mise en place de systèmes de conseil agricole dans les différents États membres. *L'une des dimensions à explorer pourrait être la manière (pour autant qu'il en existe une) dont les RRN pourraient prendre part à la gestion de ce type de services;*
 - o les expériences concluantes recensées à l'heure actuelle dans le cadre de la mesure 124, afin de comprendre comment reproduire certains résultats (*quels types de critères de sélection a-t-on utilisés?*). L'un des thèmes importants à explorer pourrait être le suivant: comment garantir que les projets d'innovation/partenariats aient un impact réel sur les exploitations agricoles?
- La dimension territoriale de la coopération revêt une importance particulière en matière d'innovation (sur un territoire donné, entre régions, initiatives de coopération entre pays).

- Une autre piste à explorer concerne la manière qui permettra de garantir le transfert d'expériences concluantes d'un État membre à un autre.

Enfin, le FG devrait se pencher sur «l'innovation paysanne». *Comment s'assurer que les agriculteurs sont davantage impliqués dans le processus d'éligibilité des innovations les plus appropriées?*